
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 19 MARS 2019

Procès-Verbal

Date de la convocation : 13 Mars 2019

Etaient présents :

M. COLSON Robert, **M. LE BRETON** Philipe, **M. MILARD** Jean-Louis, **M. BANA** Mistral, **M. PETITDAN** René, **M. NORMAND** Michel, **M. DULIN** Michel, **M. DELFORGE** Pierre, **M. COLINET** Jean-Paul, **Mme AIT MADI** Virginie, **Mme BANOUH** Fatiha, **M. BARTHELEMY** Alain, **Mme BIHIN** Audrey, **M. BECKRICH** Hervé, **M. CHAOUCHI** Salah, **M. DARKAOUI ALLAOUI** Darkaoui, **Mme DISANT** Marie, **M. DUFLOX** Michael, **M. FOSTIER** Patrick, **M. HUART** Yves, **Mme JOSEPH** Else, **Mme LEJEUNE** Simone, **Mme LEQUEUX** Armelle, **M. MARECHAL** Guillaume, **M. MARQUET** André, **Mme MILLET** Sandrine, **Mme MOSER** Marie-José, **M. RAVIGNON** Boris, **M. WUATELET** Arnaud, **Mme CAPRON** Annie, **M. DALLA ROSA** Sylvain, **M. DUMONT** Christophe, **Mme FLORES** Maryse, **Mme PIGEAUD** Mélanie, **M. PINTEAUX** Jean-Luc, **M. SCHUBER** Jean-Claude, **Mme LAPORTE** Dominique, **Mme MINEUR** Sarah, **M. MARTINOT** Daniel, **M. GREGOIRE** René, **M. BRANZ** Cédric, **Mme MEURIE** Dominique, **M. LENOBLE** Bernard, **M. ROUMY** Daniel, **M. PETITFRERE** Robert, **M. DERUISSEUX** Dominique, **Mme MAHUT** Raymonde, **M. GODIN** André, **M. LANDART** Denis, **M. RENVOY** Jean-Pierre, **M. CLAUDE** Philippe, **M. STRINGER** Bernard, **M. DEBAIFFE** Ghislain, **Mme HUBERT-KRANTZ** Marie-Françoise, **M. GIBARU** Bernard, **M. WAFFLARD** Dominique, **M. CLAUDE** Jean-Luc, **M. LECOULTRE** Florian, **Mme OSTROWSKI** Marie-Louise, **Mme DEBREUX** Marie-Pierre, **M. KRAUSS** Gérard, **Mme MAJCHRZAK** Joëlle, **M. BEAUFHEY** Alain, **M. FELIX** Daniel, **M. WATELET** Roger, **M. CANOT** Philippe, **M. DISCRIT** Yannick, **M. HERBILLON** Didier, **Mme HUCORNE** Monique, **Mme HUSSON** Elisabeth, **Mme LOUIS** Rachelle, **M. MARCOT** Franck, **Mme SILICANI** Marie-Inès, **Mme BERTELOODT** Odile, **M. BONHOMME** Bertrand, **M. AUPRETRE** Denis, **M. DUPUY** Jérémy, **M. HELLER** Christophe, **M. BOUCHER** Jean-Louis, **M. MANZONI** Thierry, **M. CHANOT** Jean-Christophe, **M. DUTERTRE** Patrick, **Mme GLACHANT** Geneviève, **M. BUSSIERE** François, **M. PIERQUIN** Bernard.
M. DROUARD André représenté par M. RAYNAUD
M. FREROT Jean-François suppléé par M. CITERNE
M. CARBONNEAUX Gérard représenté par Mme JOIGNAUX
Mme LANDART Evelyne suppléée par M. KADA

Ont donné pouvoir :

M. DECOBERT Philippe : pouvoir à Monsieur COLSON Robert, **M. LEPAGE** Guy : pouvoir M. PETTIDAN, **Mme CORME** Véronique : pouvoir à Mme LEQUEUX, **Mme HANNOTIN** Françoise : pouvoir à Mme LEJEUNE, **M. PAILLA** Philippe : pouvoir à Mme CAPRON, **M. LOTTIN** Patrick : pouvoir à M.LECOULTRE Florian, **M. APOTHELOZ** Christian : pouvoir à M. HERBILLON, **M. BESSADI** Farid : pouvoir à M. DISCRIT, **Mme DE BONI** Marzia : pouvoir à Mme HUCORNE, **M. BAILLY** Christophe : pouvoir à M. DUTERTRE.

Etaient excusés :

Mme DUVAL Cendrina, **M. MOINE** Eric, **M. NARDAL** Ahmet, **M. LUCZKA** Guillaume, **Mme NICOLAS-VIOT** Dominique.

Etaient absents :

ALEXANDRE Thierry, **Mme JALOUX** Ginette, **M. MAROT** Christophe, **M. WELTER** Christian, **M. CALVI** Gérard, **Mme LAIR** Mandy, **M. BONHOMME** François, **M. GILLET** Frédéric.

Membres en exercice : 112

Membres présents et représentés :

Du point 1 au point 3 : 84 présents et 10 pouvoirs donnés
Au point 4 : 85 présents et 10 pouvoirs donnés
Aux points 5 et 6 : 88 présents et 10 pouvoirs donnés
Aux points 7 et 8 : 89 présents et 10 pouvoirs donnés
Du point 9 au point 20 : 88 présents et 10 pouvoirs donnés

Le Conseil communautaire a désigné Jean-Paul COLINET et Bernard LENOBLE en tant que secrétaires de séance.

Le Conseil communautaire passe ensuite à l'ordre du jour.

1. CC190319-20 Procès-Verbal du Bureau Communautaire 7 Février 2019

Monsieur le Président présente le rapport.

Après en avoir délibéré,
Sur 84 membres présents et 10 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le Procès-Verbal des décisions prises par le Bureau Communautaire lors de sa réunion du 7 février 2019

2. CC190319-21 Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 5 Février 2019

Monsieur le Président présente le rapport.

Après en avoir délibéré,
Sur 84 membres présents et 10 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le Procès-Verbal des décisions prises par le Conseil Communautaire lors de sa réunion du 5 février 2019

3. CC190319-22 Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 27 Février 2019

Monsieur le Président présente le rapport.

Après en avoir délibéré,
Sur 84 membres présents et 10 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le Procès-Verbal des décisions prises par le Conseil Communautaire lors de sa réunion du 27 février 2019

4. CC190319-23 Charte de déontologie des agents communautaires

Monsieur Arnaud WUATELET, Vice-président, présente le rapport.

Après en avoir délibéré,
Sur 85 membres présents et 10 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** la charte de déontologie des agents communautaires

5. CC190319-24 Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes/hommes

Monsieur le Président présente le rapport.

Monsieur Sylvain DALLA ROSA fait l'intervention suivante : « Un rapport comme celui-ci nous aide à prendre conscience que les collectivités ne sont pas exemptes d'efforts à faire pour atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes. Pour ce qui concerne notre agglomération, même si la situation est bonne, il nous faut être plus attentifs et faire de cette question une priorité. C'est pourquoi, je regrette que l'on ne se fixe pas d'objectifs chiffrés à atteindre. Page 37 du rapport il est abordé la répartition hommes/femmes dans les emplois permanents. Ainsi, il est indiqué que notre agglomération compte moins de femmes que les collectivités de taille similaire. Les explications avancées me laissent dubitatif. Quand il est dit, par exemple, que cette situation est notamment due au choix de garder nos compétences en régie, je ne vois pas en quoi le fait de conserver majoritairement la gestion de nos compétences dans le giron intercommunal serait responsable du fait de compter moins de femmes employées territoriales. Globalement dans notre collectivité nous ne sommes qu'à 43% de femmes. Il y a certainement des efforts à faire, particulièrement, dans les catégories C. Là, c'est seulement 38% de femmes qui sont recensées. Mais s'il y a un domaine dans lequel il est facile d'agir ce sont les titulaires. Avec 14% de femmes non titulaires dans la collectivité nous sommes en dessous des 11% d'hommes. Si globalement la situation est bonne, il nous reste néanmoins des efforts à faire ».

Monsieur le Président indique que lorsqu'un jury se réunit, ses membres ne peuvent pas sélectionner un candidat en prenant en compte son sexe. Il précise que seules les compétences priment.

Il ajoute qu'en matière d'égalité femme-homme, la situation d'Ardenne Métropole n'est pas alarmante. En effet, Monsieur le Président ajoute qu'au sein d'une collectivité territoriale, les écarts de rémunération sont limités, contrairement à ceux qui peuvent exister dans le secteur privé. Il admet que des préjugés demeurent

encore et qu'il faut les combattre. Il explique que concernant les emplois de direction, la loi impose aux collectivités territoriales une quotité femmes/hommes. En dehors de ce cadre, il souligne que ce sont les compétences qui sont prises en compte en premier lieu. Il indique qu'Ardenne Métropole ne peut pas se fixer d'objectifs chiffrés concernant la situation en matière d'égalité femme-homme puisque cela reviendrait à recruter des femmes sur la simple considération de leur sexe. Il indique que cela serait de nature à constituer une discrimination. Monsieur le Président termine en déclarant qu'il est prêt à recevoir toutes autres propositions d'objectifs chiffrés.

Monsieur Arnaud WUATELET indique qu'au sein de certaines filières, Ardenne Métropole connaît une surreprésentation d'hommes parce qu'il n'y a pas ou très peu de candidates pour certains postes. Il explique que cela ne relève pas d'une volonté d'Ardenne Métropole mais de la spécificité des filières techniques.

Monsieur Florian LECOULTRE indique que c'est une bonne chose d'avoir choisi comme axe les stéréotypes sexistes. Cependant, il s'interroge sur le point de savoir si les agents d'Ardenne Métropole victimes de harcèlement sexuel peuvent bénéficier de protection de la part de leur hiérarchie via des lanceurs d'alertes.

Monsieur le Président répond qu'alerter les supérieurs hiérarchiques sur une situation de harcèlement sexuel ne suffit pas. Il précise que cela relève des missions du service santé et bien-être au travail.

Monsieur Florian LECOULTRE souhaite connaître le nombre de situations connues de harcèlement et leur traitement au sein des services communautaires.

Monsieur le Président affirme que le service santé et bien-être au travail a déjà eu l'occasion de traiter ce genre d'affaire. Il ajoute que certaines révélations ont par ailleurs donné lieu à des enquêtes administratives et à des dépôts de plainte.

Après en avoir délibéré,
Sur 88 membres présents et 10 pouvoirs
Le Conseil Communautaire

- **PREND ACTE** du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

6. CC190319-25 Rapport sur la mise en œuvre du schéma de mutualisation

Monsieur Arnaud WUATELET, Vice-Président présente le rapport.

Monsieur le Président indique que la mutualisation des équipements, des moyens ainsi que des compétences est l'essence même d'Ardenne Métropole. A titre d'exemple, il explique que pour certaines petites communes membres d'Ardenne Métropole, les travaux d'assainissement représentent un investissement beaucoup trop important. C'est pourquoi Ardenne Métropole permet une mise en commun des ressources que procurent la distribution de l'eau afin de pouvoir financer les travaux indispensables au sein des communes qui en ont besoin et ce quelques, soit la taille de la commune bénéficiaire. Monsieur le Président poursuit son explication avec un autre exemple, celui des groupements de commande. En effet, il indique que le fait d'acheter en commun permet de réduire les coûts. Il ajoute que si la mutualisation entre la Ville de Charleville-Mézières et Ardenne Métropole est bien connue, il est également vrai que la mutualisation se développe à bon escient. En effet, Ardenne Métropole a déjà mutualisé avec d'autres collectivités que ses communes membres, comme le Département ou encore l'Etat. Monsieur le Président ajoute que la mutualisation est ouverte, et que les propositions sont les bienvenues.

Après en avoir délibéré,
Sur 88 membres présents et 10 pouvoirs,
Le Conseil Communautaire

- **PREND ACTE** du rapport sur la mise en œuvre du schéma de mutualisation

7. CC190319-26 Rapport sur la situation en matière de développement durable

Monsieur le Président, présente le rapport.

Il complète le point relatif aux impacts et bilan des actions, politiques publiques et programmes au regard de la lutte contre le changement climatique. Monsieur le Président explique que l'engagement d'une collectivité comme Ardenne Métropole se traduit par la mise en place de cadres comme le SCoT Nord Ardennes. Monsieur le Président précise que les cinq intercommunalités membres du SCoT ont décidé de se constituer en groupement de commande publique afin de lancer, pour chacune, une procédure d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial.

Monsieur le Président présente ensuite les actions menées par Ardenne Métropole en ce qui concerne la maîtrise des consommations et de la demande en énergie. A ce sujet, Monsieur le Président indique la récupération des chaleurs fatales intéresse beaucoup les autres collectivités. A ce titre, Monsieur le Président explique qu'Ardenne Métropole pourrait faire partager son expérience en matière de certification économie d'énergie. Il poursuit en soulignant que ces schémas mis en place par Ardenne Métropole, permettent de conforter les objectifs poursuivis en matière de développement durable.

Monsieur le Président aborde ensuite le programme d'intérêt général qui permet d'accorder une aide financière aux propriétaires modestes pour la réalisation de travaux visant à réduire leurs dépenses énergétiques. Il regrette que ce programme soit soumis à conditions de ressources. Monsieur le Président souligne néanmoins que ce programme représente une enveloppe de 25 millions d'euros sur le Département des Ardennes en quatre ans. Ce qui se traduit par 660 000€ d'aides accordées sur le territoire communautaire.

Au titre des actions menées par Ardenne Métropole en matière d'amélioration de l'habitat, Monsieur le Président cite également l'opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain (OPAH-RU) qui a lieu sur la commune de Sedan ainsi que le programme Cœur de Ville qui va débiter à Charleville-Mézières.

Monsieur le Président s'attarde ensuite sur le réseau de transport d'Ardenne Métropole. Il explique que le transport urbain fait l'objet d'une délégation de service public qui fonctionne bien grâce à l'extension du réseau soutenu par Ardenne Métropole. Il indique que le délégataire offre une qualité de service reconnue. Puis Monsieur le Président met l'accent sur le dispositif de véhicules d'auto partage qui traduit la volonté d'Ardenne Métropole de s'orienter vers une mobilité dé-carbonée. Il indique qu'il existe actuellement 32 véhicules en auto partage sur le territoire communautaire et qu'Ardenne Métropole met l'accent sur les territoires ruraux.

Monsieur le Président poursuit sa présentation en indiquant que la collectivité a mis en place un plan de déplacement au niveau de l'hôpital Manchester afin de pallier les difficultés de stationnement.

Monsieur le Président aborde ensuite le point relatif à la gestion des déchets. Il indique qu'en la matière, la stratégie d'Ardenne Métropole a bien été comprise de tous. Il précise que certes, la collectivité subi une hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes mais qu'Ardenne Métropole a pour ambition de réduire le volume de déchets en développant le tri.

Concernant le volet assainissement, Monsieur le Président souligne qu'Ardenne Métropole veille à limiter les effluents urbains dans le milieu naturel. Il indique que l'eau présente sur le territoire communautaire est d'excellente qualité. Pour preuve, Monsieur le Président fait remarquer qu'Ardenne Métropole montre l'exemple en substituant les bouteilles en plastique par des carafes, lors des réunions du Conseil Communautaire.

Monsieur le Président termine en insistant sur l'importance de ce rapport sur la situation en matière de développement durable et tient à remercier le Directeur Général des Services et les Services qui ont travaillé à ce rapport.

Monsieur Christophe DUMONT fait l'intervention suivante : « D'abord permettez-moi une question Monsieur le Président : vous m'indiquiez, lors de notre dernière séance, ne pas vouloir produire de rapport sur le développement durable, m'invitant à aller en justice, en ajoutant je cite, « on va rigoler »

Qu'est-ce qui fait que vous le communiquez aujourd'hui ?

Un remords d'ordre démocratique ? La consultation de votre service juridique ?

Vous n'avez plus envie de rigoler ?

Petit rappel historique : vous avez commencé le mandat en ne produisant pas ce rapport sous le prétexte baroque que si vous l'aviez présenté il aurait été bâclé ; puis vous l'avez présenté comme il se doit avec les orientations budgétaires, et enfin, pour la deuxième année vous le produisez avec le budget, ce qui est absurde car il constitue un élément substantiel des orientations budgétaires.

Les difficultés que vous éprouvez à produire ce document montrent à mon sens deux choses : votre difficulté à mettre en perspective le bilan de votre action et l'avenir de notre territoire d'une part, et d'autre part vos réticences quant au plein exercice de la démocratie locale. Cette procédure budgétaire est pour vous plus un mauvais moment à passer que le lieu d'un plein exercice de démocratie. A ce titre je crois que nous avons touché le fond lors de notre dernière séance.

Vous commencez ce rapport, monsieur le Président, en énumérant les documents de planification et de programmation qui doivent guider dans ce domaine l'action communautaire : SCOT, PDU, plan climat air énergie territorial en indiquant que nous en sommes aux prémices. Je me suis déjà exprimé sur le SCOT et le PDU, le fait que notre territoire en ait été privé pendant tout ce mandat faisant de notre communauté d'agglomération une espèce de Far West est totalement singulier, je n'y reviendrai pas mais j'aimerais vous interroger sur le PCAET. Je sais que Troyes et Châlons en Champagne sont à la tâche depuis longtemps,

où en sommes-nous à Ardenne Métropole ? L'embauche d'un chargé de mission a-t-il été enfin opéré ? Quel est le calendrier ? A ce titre je dois à nouveau déplorer le fait qu'il n'y ait plus de Vice-Président dédié au développement durable et que le poste du fonctionnaire chargé de ce secteur, ô combien important, ait été si longtemps vacant.

Vous abordez dans ce rapport, Monsieur le Président, la question de l'énergie, et je déplore notre manque de présence en ce domaine. Les projets hydrauliques de la Macérienne et de la Grange aux bois étant très sympathiques mais assez anecdotiques. Depuis que le projet des Monts jumeaux a été retoqué nous n'avons plus que le projet de méthanisation « méthagaroterie » comme projet de production d'énergie renouvelable. Je déplore que nous ne profitons pas que sa future production soit équivalente à la consommation de nos bus pour les faire rouler au gaz. Cela constituerait une économie circulaire qui contribuerait à faire de notre territoire un territoire résilient. Prenons exemple sur nos voisins des Crêtes Préardennaises qui grâce, en particulier à un parc éolien citoyen et à leurs projets de centrales solaires villageoises, envisagent à moyen terme l'autonomie énergétique !

Puisqu'il est question de transport et d'énergie, comment ne pas évoquer ce que vous appelez les véhicules du futur. Nos véhicules électriques qui circulent, ou ne circulent pas, grâce à une énergie que nous ne produisons pas sur notre territoire. Ce sont les seuls chiffres que vous nous donnez dans ce rapport, mais quels chiffres ! Les bornes de recharge ont été réservées 151 fois en un an. On découvre que plusieurs des véhicules en auto partage n'ont jamais circulé ! Jamais ! Quand on sait qu'un véhicule électrique doit parcourir 50 000 kilomètres pour rembourser sa « dette écologique » c'est à dire l'énergie qu'il a fallu pour le concevoir, on peut en déduire que ces véhicules qui roulent peu sont plus polluants que les véhicules classiques. J'ajouterai un autre défaut, la place qu'ils occupent en ville ou la voiture occupe déjà beaucoup trop de place, à tel point que les carolos les appellent désormais les « voitures électriques ventouses ».

Le dernier point que je voulais aborder est celui des déchets. Nous avons eu droit à un beau rapport assez bizarre lors du dernier Conseil qui reportait aux calendes grecques, l'application de la tarification incitative et énumérait tout ce que nous n'avons pas fait au cours de ce mandat. J'ai compris que nous décréitions la question des déchets comme grande cause communautaire, mais je n'ai pas vu de calendrier. Au moins ce mandat aura-t-il permis à notre collègue passé depuis aux finances, de ne plus considérer que la diminution du tonnage d'ordures produites constituait avant tout une perte de recettes pour la collectivité... Ce rapport indique que « le travail d'assainissement du budget annexe des déchets ne pourrait sans doute à lui seul constituer un bilan ou un projet », on ne vous le fait pas dire Monsieur le Président et il en est de même dans d'autres domaines comme celui des transports ».

Concernant la remarque de Monsieur DUMONT sur les documents de planification, Monsieur le Président explique qu'en 2014, l'intercommunalité a évolué, et que par conséquent, les documents de planification sont devenus obsolètes et qu'il a fallu les réactualiser.

S'agissant du SCoT, Monsieur le Président souligne qu'il s'agit d'une collaboration des territoires entre eux dans le but de lutter contre la concurrence territoriale. Il explique qu'Ardenne Métropole s'est naturellement associée à Ardenne Rives de Meuse, Les Portes du Luxembourg, Ardennes Thiérache ainsi qu'à Vallées et Plateau d'Ardenne pour travailler sur des problématiques communes.

Il ajoute que le projet de territoire intègre pleinement les principes de développement durable et que c'est pour cette raison que, lors du précédent Conseil Communautaire, Monsieur le Président indiquait que le rapport sur la situation en matière de développement durable se trouvait en filigrane tout au long de la présentation des orientations budgétaires.

Concernant, le plan de déplacement urbain, Monsieur le Président répond que ce plan nécessite des années d'études et que la mobilisation des ressources d'ingénierie pour adopter ce genre de document est très importante.

Au sujet du PCAET, Monsieur le Président indique que l'intérêt est de travailler collectivement. Ardenne Métropole et ses quatre intercommunalités partenaires du SCoT, ont constitué un groupement de commandes pour acheter la prestation afin de mettre en place ce plan.

A propos du programme d'intérêt général, Monsieur le Président admet qu'il se limite aux ménages modestes mais indique que, si Ardenne Métropole devait ouvrir ce dispositif à tous les ménages, cela nécessiterait une enveloppe de plus de 25 millions d'euros. Il précise que les autres ménages peuvent par ailleurs, solliciter un emprunt. Il explique que des exonérations fiscales existent dans ce cadre ainsi que des certifications d'économie d'énergie.

Concernant la remarque de Monsieur DUMONT relative au projet inabouti des Monts jumeaux, Monsieur le Président indique que lors de l'élaboration de projet comme celui-ci ce sont souvent les écologistes eux-mêmes qui bloquent le projet. Il précise que certains maires étaient contre ce projet. Monsieur le Président

ajoute avoir sollicité à plusieurs reprises le préfet afin que ce projet soit de nouveau envisagé. Monsieur le Président termine son propos en affirmant qu'il n'est pas un adversaire du développement de l'éolien.

S'agissant du projet de la Macérienne, Monsieur le Président explique que dans le cadre des actions territoires à énergie positive, une étude visant à remettre en service une centrale hydroélectrique sur le site des anciennes turbines a été réalisée. Monsieur le Président indique qu'il s'agit d'un projet de grande ampleur qui met en avant une entreprise locale innovante. Monsieur le Président ajoute que le bâtiment « Halle Eiffel » sera recouvert de panneaux solaires.

Concernant la proposition de Monsieur DUMONT de faire rouler les bus au gaz, Monsieur le Président émet un doute sur le fait que les bus utilisant le gaz comme carburant alternatif soient moins polluants. De plus, Monsieur le Président ajoute que les véhicules électriques font l'objet de dénigrements systématiques mais que ces attaques sont en réalité dirigées contre le nucléaire. Monsieur le Président affirme que l'émission carbone des véhicules électriques est très faible. Il indique que les chiffres traduisant l'utilisation des véhicules électriques sont en augmentation. Il s'agit d'une expérimentation. Par ailleurs, Monsieur le Président explique que certaines personnes renoncent à leur second véhicule au profit d'un véhicule en auto partage. Enfin, Monsieur le Président indique que les véhicules électriques ne prennent pas de place de stationnement puisque les emplacements ont été redimensionnés.

Au sujet du budget annexe des déchets, Monsieur le Président rappelle qu'Ardenne Métropole a commencé avec un budget annexe des déchets déséquilibré. Il explique que lors de cette séance, une baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) va être soumise au vote. Il ajoute que cette diminution est rendue possible grâce aux efforts de tri qui diminuent corrélativement le tonnage de déchets à enfouir. Sur la question de la mise en place de la redevance incitative, Monsieur le Président répond qu'il existe encore 10 zones tarifaires sur le territoire communautaire et qu'il convient, dans un premier temps, d'harmoniser les tarifs sur le territoire avant, dans un second temps d'envisager un tarif incitatif.

Monsieur le Président termine son propos en invitant Monsieur DUMONT à participer aux réunions de travail sur le Plan Local de l'Habitat et Plan de Déplacement Urbain.

Monsieur Jérémie DUPUY indique qu'en septembre lors du lancement des véhicules électriques en auto partage, les réservations représentaient pour le mois de septembre 2018, 287 heures de location de véhicules. En octobre ce chiffre est passé à 869 heures, en novembre 815 heures et en décembre 1167 heures soit un total de 3000 heures pour l'année 2018. En janvier 2019 la location de véhicules électriques représentait 1817 heures. Les chiffres ont donc plus que doublé.

Monsieur DUPUY poursuit son propos en indiquant que les locations progressent sur tout le territoire d'Ardenne Métropole. Il précise que pour les grandes communes, les locations de véhicules représentaient 99 heures en septembre et 1016 heures en janvier. Pour la Ville de Charleville-Mézières les locations ont progressées de 9 à plus de 600 heures.

Monsieur DUPUY indique que la progression des locations est également constatée sur les territoires ruraux. A titre d'exemple, sur pour la commune de Gespunsart, les locations de véhicules ont progressé de 3.5 heures au mois de septembre, 30 heures en décembre et 135 heures en janvier. Monsieur DUPUY fait remarquer que le terme ventouse est un peu excessif eux égards aux chiffres qu'il vient de présenter.

Monsieur DUPUY tient à remercier Robert COLSON, maire de la commune d'Arreux qui a sollicité l'installation d'un véhicule électrique sur le territoire de cette commune.

Monsieur DUPUY précise enfin que d'août à décembre 2018, Ardenne Métropole a enregistré 500 heures de recharge sur les bornes électriques. Ce chiffre a déjà été atteint en deux mois (janvier et février 2019). Par ailleurs, il précise que 70% des personnes qui viennent recharger leur véhicule proviennent de l'extérieur du territoire d'Ardenne Métropole. Monsieur DUPUY en déduit donc que les bornes électriques constituent un facteur d'attractivité.

Monsieur Guillaume MARECHAL souhaite intervenir afin de préciser les propos relatifs à la pollution qui serait générée par les véhicules électriques. Il indique que selon les dernières études de l'ADEME et de l'agence européenne pour le climat, les véhicules électriques n'émettent quasiment aucune particule et oxyde d'azote. Monsieur MARECHAL explique qu'en Pologne les véhicules roulant au charbon émettent 20% de CO2 en moins par rapport à une voiture essence. Il conclut son propos en indiquant que le véhicule électrique produit certes une pollution lors de sa construction mais que de sa conception jusqu'au recyclage, le véhicules électrique émet 79% de CO2 en moins.

Monsieur Robert COLSON remercie Monsieur DUPUY d'avoir installé un véhicule électrique sur sa commune puisqu'il recevait des sollicitations aussi bien de la part de personnes retraitées que d'étudiants. Monsieur COLSON explique qu'il faut travailler à changer les mentalités concernant les véhicules électriques. Il ajoute avoir organisé une réunion d'information au sein de sa commune, qui a rencontré un grand succès. Monsieur COLSON fait état de propositions pour améliorer le service proposé.

De plus, Monsieur COLSON considère que la mauvaise image dont souffre la voiture électrique est due à l'utilisation du lithium lors de la conception des batteries.

Enfin, Monsieur COLSON sollicite que soit mis en place un groupement de commandes pour l'installation de panneaux solaires afin de procéder à un appel d'offres groupé. Il explique qu'un soutien technique pourrait rassurer certaines communes.

Monsieur le Président prend bonne note de cette proposition. Il indique c'est pour cette raison qu'Ardenne Métropole a souhaité garder une partie du certificat d'énergie afin de financer le poste d'un technicien afin d'apporter un appui technique aux communes en matière de transition énergétique.

Après en avoir délibéré,
Sur 89 membres présents et 10 pouvoirs,
Le Conseil Communautaire

- **PREND ACTE** du rapport sur la situation d'Ardenne Métropole en matière de développement durable

8. CC190319-27 Budget primitif

Monsieur le Président introduit la présentation du rapport.

Monsieur le Président remercie Monsieur NORMAND et les services communautaires pour la production de ce budget.

Il indique que la situation financière d'Ardenne Métropole reste fragile mais qu'elle s'est améliorée malgré le contexte difficile pour les collectivités territoriales.

Monsieur le Président indique que le budget d'Ardenne Métropole présente une épargne nette légèrement positive alors qu'elle était précédemment de moins 2 millions.

Monsieur le Président explique que la contractualisation avec l'Etat a été possible grâce à une maîtrise des dépenses à 1.5%.

Monsieur le Président précise qu'il y a eu un important travail accompli sur les budgets annexes des déchets et des transports et que cela n'a pas été facilité par les concours de l'Etat. En effet, Monsieur le Président explique que l'Etat avait promis à Ardenne Métropole 19 millions d'euros de dotations alors qu'elle n'en a perçu que 13 millions. Monsieur le Président ajoute que récemment, la dotation d'Ardenne Métropole a encore été diminuée de 150 000€. Il estime qu'il s'agit d'une violation des obligations de la contractualisation.

Quelles que soient les difficultés financières rencontrées par la collectivité, Monsieur le Président se félicite de ne jamais avoir augmenté la fiscalité.

Monsieur le Président énumère ensuite quelques projets d'Ardenne Métropole qui sont en cours de réalisation notamment le programme de mise en œuvre du très haut débit pour lequel beaucoup de personnes étaient au départ septiques.

Monsieur le Président indique qu'Ardenne Métropole honorera son engagement de rénovation de la ligne ferroviaire Charleville-Mézières / Givet.

Parmi les grands chantiers entrepris par Ardenne Métropole, Monsieur le Président souligne également le travail effectué sur la requalification des friches industrielles présentes sur le territoire communautaire.

Monsieur le Président énumère ensuite les interventions d'Ardenne Métropole dans le domaine de la santé avec le soutien financier apporté aux maisons de santé, notamment sur la commune de Tournes.

Concernant le volet, enseignement supérieur, Monsieur le Président précise que la construction du campus se termine.

Après ces propos introductifs, Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Michel NORMAND, pour une présentation financière du rapport.

Monsieur Michel NORMAND, Vice-Président, présente le rapport.

Il s'associe aux remerciements adressés par Monsieur le Président aux services et salue plus particulièrement le travail du Directeur général des services et de la Directrice des finances et de la commande publique.

Monsieur Robert COLSON indique qu'il n'est pas favorable à la baisse de la TEOM présentée dans ce rapport. En effet, il explique que la mise en place de la taxe incitative va générer des coûts importants qu'il faut anticiper. Il précise que l'achat de bacs équipés de puces électroniques et l'installation de nouveaux logiciels de gestion nécessitent une réserve d'argent conséquente qu'il convient de constituer dès à présent. Monsieur COLSON indique par conséquent qu'il s'abstiendra pour le vote de ce taux.

Monsieur Michel NORMAND complète ce propos en indiquant qu'il faut, par ailleurs, ajouter à cette réflexion la hausse annoncée de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) de 17€ la tonne à 51€ en 2023. Il explique que les services ont fait des projections jusqu'en 2023. L'objectif est d'opérer le passage à la taxe incitative lorsque la convergence des taux cessera, ce qui sera le cas en 2023.

Monsieur NORMAND affirme que les gros investissements qui engendrent par ailleurs de gros amortissements, ont été pris en compte et qu'il n'y a pas de difficultés jusqu'en 2023.

Monsieur Pierre DELFORGE indique qu'Ardenne Métropole a prévu un investissement de 2 millions d'euros exclusivement pour l'achat de bacs y compris pour le tri sélectif. Tous les bacs seront pucés. Monsieur DELFORGE explique que cet investissement va permettre la suppression de 1.5 millions de sacs plastiques de tri par an.

Monsieur le Président indique qu'il veut à tout prix éviter que la baisse de la TEOM ne soit suivie d'une hausse dans quelques années faute de ressources suffisantes. Monsieur le Président explique que le développement du tri sélectif a permis d'engendrer un excédent de 230 000€. Il indique que cet excédent est le fruit des efforts fournis par les habitants d'Ardenne Métropole qui ont fait des concessions sur la fréquence de ramassage et sur le tri sélectif. Par conséquent, Monsieur le Président indique qu'il est naturel de partager avec les habitants les résultats de leurs efforts.

Monsieur le Président explique que la baisse qui est proposée pour la TEOM revient à annuler l'augmentation des bases fiscales qui servent de calcul à l'impôt. En effet, l'Etat a changé le système de fixation des bases. Ce nouveau mode de calcul prend en compte l'inflation sur un an. En l'espèce, sur la période considérée, l'inflation a été de 2.2%, les bases fiscales ont donc été revalorisées de 2.2% alors que précédemment l'augmentation était plus proche des 1.5%.

Monsieur Sylvain DALLA-ROSA fait l'intervention suivante : « Les yeux fixés sur les chiffres de ce budget 2019 et les économies à réaliser, vous mettez en avant une épargne nette positive de 124 710,00 euros alors que celle-ci était négative dans les budgets précédents. C'est effectivement un signe positif mais vous faites l'impasse dans votre analyse sur les conséquences engendrées par cette épargne nette positive et notamment par le non remplacement systématique des départs des agents de l'agglomération. Ainsi, cette volonté de réduire les effectifs se fait au détriment de la qualité du service public. Cela pèse également sur le recours à l'emprunt de 5 millions alors qu'en 2017 il était de 1,78 million. De fait, l'encours de la dette augmente, soit en comparaison avec 2017 une hausse de 11,30%. Concernant l'investissement, un effort est fait pour la fin du mandat et vous proposez au total en crédits nouveaux pour 2019 un montant de 16,33 millions.

Je souhaite obtenir un éclairage sur certaines lignes budgétaires et sur quelques commentaires. Vous précisez concernant les piscines "un dialogue social apaisé et de qualité". Outre que j'ai beau chercher la signification de cette formulation, je ne trouve pas. Je crains que nous assistions à un morceau de langue de bois dans toute sa splendeur. Vous programmez également 150 000,00 euros pour l'aménagement de locaux, lesquels? De même vous proposez de subventionner les projets de maisons médicales pour 25 000,00 euros. Le débat, ces dernières semaines à Charleville-Mézières sur l'ouverture d'un cabinet d'ophtalmologie a montré que ce n'est pas ce type de structures dont nous avons besoin mais de centres de santé dont le fonctionnement est totalement différent des maisons médicales. Limiter les subventions aux seules maisons médicales donne déjà une orientation politique ».

Monsieur le Président répond que depuis 5 ans, date de la création d'Ardenne Métropole, les services sont réorganisés. A chaque départ en retraite la question du remplacement est posée. Monsieur le Président affirme que tous les postes qui ne seraient pas remplacés ne conduisent pas forcément à une dégradation du service public. Monsieur le Président fait remarquer à Monsieur DALLA ROSA, que lors de son mandat sur la commune de Charleville-Mézières, les effectifs ont baissé de 10%. Il soutient également qu'Ardenne Métropole peut faire mieux avec un peu moins.

Concernant les investissements, Monsieur le Président indique que les investissements sont faits uniquement après analyse de la capacité de remboursement d'Ardenne Métropole.

S'agissant de l'encours de la dette d'Ardenne Métropole, Monsieur le Président indique que certes l'endettement progresse mais que l'épargne brute progresse également. Il souligne que la capacité de désendettement s'améliore. L'endettement est donc maîtrisé.

Au sujet de la remarque de Monsieur DALLA ROSA relative au dialogue social au sein des piscines, Monsieur le Président laisse le soin à Monsieur Arnaud WUATELET, Vice-Président délégué aux ressources humaines, de répondre.

Monsieur Arnaud WUATELET indique qu'au sein des équipements ludiques, un travail était nécessaire notamment sur le règlement du temps de travail. En effet, il explique que, jusqu'en 2017, les agents des

équipements ludiques travaillaient 1 400 heures par an. Désormais ils doivent accomplir 1 607 heures par an, comme tous les agents d'Ardenne Métropole. Par ailleurs, Monsieur WUATELET indique que l'association Dolly Bulle, gérée par les maîtres-nageurs, a été reprise en régie. En effet, il explique que cela pénalisait le fonctionnement des équipements ludiques puisque Ardenne Métropole devait recourir à des contractuels durant les récupérations des agents.

Monsieur le Président reprend ses explications budgétaires en répondant à la question de Monsieur DALLA ROSA concernant l'utilisation des 150 000 € dédiés à l'aménagement de locaux. Il explique qu'il s'agit d'une part du réaménagement du rez-de-chaussée des locaux de la pépinière d'entreprises située dans le quartier de la Ronde Couture. Monsieur le Président explique que cette enveloppe budgétaire est destinée d'autre part à l'installation d'une seconde boutique à l'essai dans laquelle un jeune commerçant va s'installer en bénéficiant d'un loyer progressif.

Monsieur le Président apporte ensuite quelques explications concernant les maisons médicales. Il explique qu'Ardenne Métropole a un régime pragmatique quant à son soutien auprès des maisons médicales. Autrement dit, lorsqu'il y a un projet privé d'ouverture d'une maison médicale, Ardenne Métropole le soutient. En revanche, lorsqu'il n'y a pas d'initiative privée, la collectivité pallie ce manque comme cela est le cas à Tournes.

Monsieur DARKAOUI-ALLAOUI indique que Monsieur DALLA ROSA est contre l'ouverture des maisons médicales. Monsieur DARKAOUI ALLAOUI se demande si Monsieur DALLA ROSA préférerait qu'Ardenne Métropole soutienne plutôt la création de centres de santé au sein desquels les médecins sont salariés plutôt que des maisons médicales dans lesquelles les praticiens exercent leur métier de façon libérale.

Monsieur le Président précise qu'Ardenne Métropole n'est pas là pour imposer un statut salarié aux médecins qui ne le souhaitent pas. Les praticiens qui veulent exercer de manière libérale seront bien entendu soutenus par Ardenne Métropole.

Monsieur DALLA ROSA indique que les centres de santé pratiquent le tiers payant ce que ne font pas les maisons médicales.

Monsieur DARKAOUI-ALLAOUI répond que cela est faux et qu'au sein de l'une ou de l'autre de ces structures, les médecins peuvent appliquer le tiers payant. Par ailleurs, il indique que cette pratique tend à devenir une obligation.

Monsieur le Président reprend la parole pour apporter des précisions sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitatives (TEOMI). Il indique qu'Ardenne Métropole va mettre en place cette taxe incitative lorsque les 10 zones fiscales différentes seront unifiées. Il ajoute que le calendrier est clair et la feuille de route précise.

Monsieur Pierre DELFORGE indique que les sacs doivent être 100% valorisables en 2025. Il ajoute que l'objectif est d'acquérir des bacs de tri dans lesquels les déchets du tri sélectifs seront mis en vrac. Les sacs ont donc vocation à disparaître. Cela représente la suppression de 1 500 000 sacs par an, soit une économie estimée entre de 80 000 et 100 000 € par an.

Monsieur le Président indique que la distribution des sacs plastiques de tri a été freinée parce qu'il y avait des abus. Certaines personnes utilisaient les sacs réservés au tri sélectif pour un autre usage.

Madame Maryse FLORES fait l'intervention suivante : « Sur les dépenses de maîtrise de gestion vous citez entre autres le camping que vous avez privatisé et les déchets dont vous avez réduit les services de ramassage ce qui n'est pas vraiment maintenir l'offre de service à la population. Et cela doit expliquer, j'imagine, la baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. J'ai remarqué aussi des ramassages en pleine journée en ville ce qui a pour résultat de gêner la circulation dans certaines rues de Charleville. Ce n'est pas vraiment positif ni esthétique pour la ville.

L'encours de la dette est en hausse, cependant la capacité de désendettement est en baisse. Je ne comprends pas très bien cela. Je m'en suis exprimée en première commission mais je n'ai pas bien compris. Pouvez-vous m'expliquer cela encore car en fin de compte la capacité de désendettement s'améliore comme vous l'avez dit Monsieur RAVIGNON mais elle est bien en hausse.

Concernant les dépenses réelles de fonctionnement la baisse est due essentiellement aux charges de personnel puisqu'il y a moins de personnel et vous l'expliquez par le non remplacement systématique des départs. Peut-on appliquer votre leitmotiv « faire plus avec moins » ?

Je note qu'en termes de subventions l'action sociale est la moins bien dotée. Y aurait-il moins de besoins dans ce domaine ?

Sur la taxe de séjour, 134 700€ c'est peu et ça montre le besoin de développement en termes d'accueil et de propagande touristique.

Un point toujours négatif c'est en investissement le faible taux de réalisations pour ce BP 2019 et qui ne représentent que 38 % des autorisations votées lors des précédentes délibérations alors que vous nous proposez des ouvertures de nouvelles autorisations.

Comme vous le spécifiez pour investir lorsque les ressources propres ne le permettent pas, il faut augmenter l'emprunt et donc augmenter la capacité de désendettement qui progresse d'année en année.

Concernant le coût de la mutualisation, plus précisément pour le CCAS, je me suis exprimée à plusieurs reprises au CCAS en ma qualité d'administratrice, en Conseil Municipal et en 1^{ère} commission car le coût de la mutualisation me paraît trop élevé et grève le budget du CCAS. Je constate ici un début d'explications cependant il manque des précisions concernant les différents postes de dépenses et les pourcentages attribués. Mais comme il a été indiqué les 200 pages de maquettes sont sur la plate-forme et on y trouve peut-être des précisions ? »

Monsieur le Président répond qu'effectivement les tournées de ramassage des déchets ont été réorganisées. En effet, il explique qu'au début du mandat, le budget annexe des déchets était lourdement déficitaire et que des économies étaient indispensables. Deux déchèteries du territoire d'Ardenne Métropole présentaient d'importants problèmes de fonctionnement et de qualité du service public et c'est pourquoi la collectivité a fait appel à un prestataire privé. A l'inverse, d'autres déchèteries d'Ardenne Métropole fonctionnent en régie. L'objectif permanent d'Ardenne Métropole est l'amélioration du service et du coût pour le contribuable. La proposition de baisse de la TEOM s'inscrit dans cette optique.

Monsieur le Président apporte ensuite des précisions quant à la situation de l'endettement d'Ardenne Métropole afin d'éviter toutes confusions. Il indique que le stock de dette va progresser pour la collectivité puisque Ardenne Métropole va s'endetter davantage qu'elle ne va rembourser de capital. Malgré cette progression, Monsieur le Président indique que la capacité de désendettement progresse. La capacité de désendettement est le stock de dette divisé par l'épargne brute. Autrement dit, il s'agit du nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette. Pour conclure, Monsieur le Président rappelle que l'endettement d'Ardenne Métropole est plus important mais que sa capacité de désendettement s'améliore car sur son fonctionnement Ardenne Métropole dégage un excédent plus important.

Monsieur le Président ajoute que le recours à l'emprunt est indispensable pour une collectivité comme Ardenne Métropole.

Concernant les départs en retraite non remplacés, Monsieur le Président indique qu'il ne s'agit pas de faire mieux avec moins mais plutôt de faire différemment.

Sur le sujet de la mutualisation, Monsieur le Présent s'étonne des propos tenus par Madame FLORES. Il précise que le rapport sur l'état d'avancement du schéma de mutualisation est présenté chaque année. Il explique que des agents travaillent à la Ville, d'autres à Ardenne Métropole et encore d'autres au CCAS et que c'est en toute logique que chaque structure soit facturée en fonction du temps passé par ces agents. Monsieur le Président manifeste par ailleurs, sa volonté d'améliorer la fiabilité de cette facturation afin de coller au plus près de la réalité. Ces points sont discutés lors du comité de pilotage de la mutualisation. Monsieur le Président indique que la facturation qui est faite au CCAS correspond à l'utilisation du service commun. Il ajoute qu'Ardenne Métropole ne peut pas avantager le CCAS.

Madame FLORES répond : « Non je ne cherche pas à avantager le CCAS de Charleville-Mézières et mes collègues ici présents savent l'importance d'une telle structure qui est un service public et les limites de l'aide d'une collectivité. Le coût de la mutualisation me paraît trop élevé et grève lourdement le budget du CCAS. Je suis carolomacérienne et c'est normal que je m'inquiète. Si je ne le dis pas ici à qui et quand je le dirai ? »

Monsieur le Président reprend ensuite la parole au sujet de la taxe de séjour. Il indique en effet, que le produit de la taxe de séjour s'explique par le fait que la collectivité n'est pas l'eldorado du tourisme. Il ajoute qu'Ardenne Métropole tente d'agir sur la promotion du territoire et non sur la propagande touristique. Ardenne Métropole ne peut pas décevantement faire peser une fiscalité trop importante sur les touristes qui viennent sur le territoire d'Ardenne Métropole.

Après en avoir délibéré,
 Sur 89 membres présents et 10 pouvoirs,
 A la majorité avec 5 abstentions,

- **ADOPTE** le budget primitif 2019, budget principal, avec vote par nature et par chapitre, avec les chapitres opérations d'équipement et les autorisations de programme,
- **ADOPTE** la neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement

Budget général	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	56 379 122,00	56 379 122,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	17 126 464,00	17 126 464,00

Sur 89 membres présents et 10 pouvoirs,
 A l'unanimité,

- **ADOPTE** le budget primitif 2019 budget annexe des transports, avec vote par chapitre

Budget annexe Transports	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 462 221,00	10 462 221,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	575 670,00	575 670,00

Sur 89 membres présents et 10 pouvoirs,
 A l'unanimité,

- **ADOPTE** le budget primitif 2019, budget annexe de l'eau, avec vote par chapitre

Budget annexe Eau	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	12 269 587,00	12 269 587,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	7 083 489,00	7 083 489,00

Sur 89 membres présents et 10 pouvoirs,
 A l'unanimité,

- **ADOPTE** le budget primitif 2019, budget annexe de l'assainissement, avec vote par chapitre

Budget annexe Assainissement	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 658 987,00	10 658 987,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	7 112 528,00	7 112 528,00

Sur 89 membres présents et 10 pouvoirs,
 A l'unanimité

- **ADOPTE** le budget primitif 2019, budget annexe « Zones d'activités », avec vote par chapitre,

Budget annexe zones d'activité	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 300 000,00	2 300 000,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 300 000,00	2 300 000,00

Sur 89 membres présents et 10 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **ADOPTE** le budget primitif 2019, budget annexe « Camping Halte Fluviale », avec vote par chapitre,

Budget annexe Camping Halte Fluviale	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	224 238,00	224 238,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	366 331,00	366 331,00

Sur 89 membres présents et 10 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **ADOPTE** le budget primitif 2019, budget annexe « Déchets », avec vote par chapitre,

Budget annexe déchets	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	15 508 275,00	15 508 275,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 570 286,00	1 570 286,00

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération

9. CC190319-27 Vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) par zones

Monsieur Michel NORAMND, Vice-président, présente le rapport.

Monsieur Robert COLSON signale que les explications fournies précédemment par Monsieur DELFORGE et Monsieur NORMAND l'ont convaincu et qu'il ne s'abstiendra pas pour ce vote.

Après en avoir délibéré,
Sur 88 membres présents et 10 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2019 selon le tableau joint au rapport.

10. CC190319-28 Vote du taux de la cotisation foncière des entreprises

Monsieur Michel NORMAND, Vice-président, présente le rapport.

Après en avoir délibéré,
Sur 88 membres présents et 10 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le taux moyen pondéré de 22,29% sur la Cotisation Foncière des Entreprises.

11. CC190319-29 Attribution d'aides aux communes –Cycle mémoriel A. TREBUCHON

Monsieur le Président indique que les habitants étaient très satisfaits de ces manifestations et qu'il y a eu une bonne fréquentation. Il précise que l'organisation de ces événements a demandé des efforts considérables à la commune de Vrigne-Meuse. Ardenne Métropole vote donc des subventions comme prévu.

Monsieur Michel NORMAND, Vice-président, présente le rapport.

Il remercie les cadres d'Ardenne Métropole ainsi que Madame Elisabeth HUSSON Vice-Présidente en charge de la culture, qui sont membres du comité technique et scientifique.

Après en avoir délibéré,
Sur 88 membres présents et 10 pouvoirs

A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution des aides par Ardenne métropole auprès de 8 communes, dans le cadre du cycle mémoriel 1918/2018
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération

12. CC190319- 30 Convention avec l'association Tic et Tac Santé

Monsieur Arnaud WUATELET, Vice-Président, présente le rapport.

Monsieur le Président salue cette initiative. Il indique que ce soutien peut améliorer le bien-être des agents au travail. Il ajoute que ces maladies sont souvent cachées. Il précise que l'association s'engage à respecter les règles de confidentialité.

Madame Maryse FLORES fait l'intervention suivante : « C'est une pratique qui se fait en milieu hospitalier. Est-ce que ce n'est pas exposer cet agent communautaire ancienne patiente et désignée « patient ressource » à l'agglomération à des problèmes en intervenant auprès de ses collègues ? Ne serait-il pas plus judicieux de faire appel à un psychologue du travail ? Y a-t-il un lien de parenté entre Madame Carine Barbier, patient ressource, et le président de l'association Tic et Tac ? »

Monsieur Arnaud WUATELET indique que cette personne est volontaire et a le courage de se lancer dans cette initiative. Le patient ressource est une personne étrangère au personnel médical et peut donc servir de projection pour le malade. Il y a effectivement un lien de parenté entre Mme Barbier et le président de l'association. M. WUATELET souligne le fait que cette convention n'est pas conclue à titre onéreux.

Après en avoir délibéré,
Sur 88 membres présents et 10 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise en place de la fonction patient ressource adressée aux agents communautaires Ardenne Métropole.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention jointe à la présente délibération.

13. CC190319-31 Adaptation du fonctionnement de la Direction du Cycle de l'Eau et de l'Environnement

Monsieur Arnaud WUATELET, Vice-président, présente le rapport.

Après en avoir délibéré,
Sur 88 membres présents et 10 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'adaptation du fonctionnement de la Direction du Cycle de l'Eau et de l'Environnement
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

14. CC190319-31 Adaptation du tableau des effectifs

Monsieur Arnaud WUATELET, Vice-Président présente le rapport.

Après en avoir délibéré,
Sur 88 membres présents et 10 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'adaptation du tableau des effectifs d'Ardenne Métropole
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

15. CC190319-32 Développement de l'apprentissage au sein des équipements ludiques

Monsieur Arnaud WUATELET, Vice-président, présente le rapport.

Après en avoir délibéré,
Sur 88 membres présents et 10 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le développement de l'apprentissage au sein des Equipements Ludiques.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

16. CC190319-33 SAMBP-Acquisition du site d'exploitation

Monsieur Patrick FOSTIER, Vice-président, présente le rapport.

Monsieur Jean-Pierre RENVOY tient à préciser qu'aujourd'hui cette entreprise embauche de nouveau du personnel.

Monsieur le Président atteste ce propos et ajoute que l'entreprise a également connu plus de départs qu'annoncés. Il indique que c'est une bonne nouvelle et espère que l'entreprise puisse désormais redémarrer.

Monsieur André GODIN souhaite savoir pourquoi le locataire s'engage à se maintenir dans les locaux pendant 5 ans alors qu'il aurait pu choisir une durée plus longue.

Monsieur Patrick FOSTIER répond que cela est dû à la configuration difficile des locaux. Il indique que c'est probablement ce qui a posé difficulté pour l'entreprise précédente. Il ajoute que le gérant est tout à fait fondé à vouloir trouver des locaux plus modernes et plus adaptés à sa ligne de production. En tout état de cause, l'entreprise s'engage à rester sur le territoire d'Ardenne Métropole.

Monsieur Robert COLSON souhaite connaître le devenir de ces bâtiments si l'entreprise part. De plus, il indique qu'Ardenne Métropole achète le site à une valeur surévaluée. Il ajoute que si Ardenne Métropole revend le site, cette cession se fera à perte. Enfin, Monsieur COLSON soulève les problèmes de l'éventuelle présence d'amiante dans ces locaux et de leur accessibilité.

Monsieur FOSTIER répond que le bâtiment est acheté au juste prix. Il précise que l'entreprise réclamait 1.5 million d'euros mais l'estimation des domaines est bien inférieure à la demande initiale. La location pendant 5 ans permet de récupérer la moitié de la valeur du bâtiment. De ce fait, Monsieur FOSTIER explique que, dans 5 ans, le bâtiment vide sera probablement estimé à 500 000 € pour un coût de 500 000 €. Monsieur FOSTIER termine son propos en indiquant que ces bâtiments se trouvent à proximité des Forges Saint Charles où Ardenne Métropole est déjà en train de travailler pour réimplanter de l'activité économique. Les bâtiments ne sont pas mauvais mais simplement inadaptés à l'activité de cette entreprise.

Après en avoir délibéré,

Sur 88 membres présents et 10 pouvoirs,

1 contre et 1 abstention

- **APPROUVE** l'acquisition des locaux d'exploitation de la SAMBP situés 67 rue des Forges Saint Charles à Charleville-Mézières,
- **APPROUVE** le montant retenu pour cette opération à savoir 990 000 € hors frais notariés et annexes.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération

17. CC190319-34 Désignation d'un représentant auprès de la conférence des financeurs pour la prévention et la perte d'autonomie

Monsieur Darkaoui ALLAOUI -DARKAOUI, Vice-président, présente le rapport.

Madame Françoise HANNOTIN est candidate pour le poste de titulaire.

Madame Marie Inès SILICANI présente sa candidature au poste de suppléant.

Après en avoir délibéré,

Sur 88 membres présents et 10 pouvoirs

A l'unanimité,

- **SE PRONONCE** la désignation des représentants d'Ardenne Métropole auprès de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie à savoir un titulaire et un suppléant

18. CC190319-35 Programme d'animation « Musiques Actuelles 2019 »

Madame Elisabeth HUSSON, Vice-Présidente, présente le rapport.

Monsieur André GODIN s'interroge, au vu de la disparité de ces subventions, sur leurs critères d'attribution.

Madame Elisabeth HUSSON répond que l'attribution des subventions dépend des demandes des associations et surtout de la programmation. Elle explique que certains groupes de musique ont des tarifs abordables alors que d'autres sont beaucoup plus élevés. Ardenne Métropole doit prendre en compte les coûts d'organisation technique des concerts.

Après en avoir délibéré,
Sur 88 membres présents et 10 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le programme d'animations-préfiguration « Musiques Actuelles » élaboré pour l'année 2019,
- **APPROUVE** les partenariats associatifs mobilisés pour la réalisation du programme 2019 et de voter les subventions suivantes :
Actions de Diffusion
 - Association A.M.E - diffusion et animations culturelles : 16 000€,
 - Association C.A.J - diffusion et actions culturelles : 4 275 €,
 - Association CSC Dhôtel - diffusion : 14 250€,
 - Association F.L.A.P - promotion et diffusion de la scène locale : 8 000€,
 - Association SAPRISTI : diffusion : 13 000€.

- Actions d'accompagnement des pratiques amateurs
 - Association A.M.E - diffusion et animations culturelles : 14 500€,
 - Association SAPRISTI : diffusion : 8 000€.
- **APPROUVER** le partenariat construit avec l'A.M.E pour la gestion et l'animation des studios de répétition l'ECHO situés à Aiglemont et la contribution d'Ardenne Métropole à l'association pour un montant de 27 400€
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations partenaires ainsi que tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

19. CC190319-36 Tarification du Conservatoire à Rayonnement Départemental

Madame Elisabeth HUSSON, Vice-présidente, présente le rapport,

Madame Maryse FLORES fait l'intervention suivante : « Le Conseil Communautaire du 28 juin 2016 prévoyait, pour les familles nombreuses au-delà de la 4^{ème} personne inscrite et appartenant au même foyer fiscal, les droits d'inscription sont gratuits. Cela ne figure pas dans votre document. Est-ce toujours d'actualité ? »

Madame Elisabeth HUSSON indique qu'il n'y a actuellement pas de famille composée de plus de quatre enfants inscrite au CRD. Cependant Madame HUSSON ajoute que si tel était le cas, les droits d'inscription seraient gratuits.

Après en avoir délibéré,
Sur 88 membres présents et 10 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **DETERMINE** le quotient familial ainsi : 1/12 du revenu net imposable divisé par le nombre de parts mentionné sur l'avis d'imposition de l'année précédente (n-1)
 - **FIXE** les tarifs du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'année scolaire 2019-2020 comme présenté dans la grille jointe en annexe.
 - **FIXE** les modalités d'inscription et de paiement comme suit :
Toute période commencée est due en entier notamment en cas d'inscription tardive ou de démission.
Les dates des périodes sont pour l'année scolaire 2019-2020 :
 - 1^{ère} période : de la date de la rentrée scolaire jusqu'au 8 décembre 2019
 - 2^{ème} période : du 9 décembre 2019 au 8 mars 2020
 - 3^{ème} période : du 9 mars 2020 à la date des vacances scolaires d'été
- La participation financière de l'élève sera appelée sur ces périodes.

La demande de prise en compte du quotient familial est faite au moment de l'inscription.

Les justificatifs permettant de déterminer le domicile devront être fournis lors de l'inscription et concernant les ressources pour le calcul du quotient familial au plus tard le 1^{er} jour des vacances d'automne. L'élève qui ne présentera pas ses justificatifs de revenu fiscal de référence permettant la détermination du quotient familial se verra appliquer la tranche tarifaire la plus haute.

Dans le cas où la famille fournit deux avis d'imposition, il sera pris en compte pour le calcul du quotient familial, celui sur lequel est rattaché l'élève inscrit au Conservatoire.

En l'absence de justificatif de résidence (facture récente ou avis fiscal), l'élève se verra appliquer la tarification « élève non domicilié sur l'Agglomération ».

L'application du tarif « élève domicilié sur le territoire d'Ardenne Métropole » justifié par un changement de domiciliation au cours de l'année scolaire sera accordée à compter de la période suivante de facturation.

Les frais de dossier et de badge sont facturés sur la première période.

- **DIT** que le tarif s'appliquant aux sociétés musicales, aux associations ou aux communes qui sollicitent sur la base d'un projet de formation contractualisé avec le Conservatoire l'inscription de pratiquants à l'établissement est par élève, le tarif C (1^{er} cycle diplômant) - QF6 avec droit d'inscription.
- **DIT** qu'il sera procédé à un abattement de 10% des frais de scolarité de la période en cours par tranche de 3 semaines consécutives de cours non assurés.
- **APPROUVE** la perception des instruments de paiement résultant des conventions de prestations conclues avec les organismes sociaux tels que la CAF, MSA, ainsi que les Chèques Vacances, Pass Culture, Chèque Culture et autres dispositifs proposés par des comités d'oeuvres sociales et similaires.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

A la fin de la séance, Monsieur Bernard PIERQUIN fait une annonce pour les groupements de commande 2019. Un document déposé sur les tables à destination des élus, résume les groupements de commande proposés pour l'exercice 2019. Monsieur PIERQUIN précise que les communes intéressées doivent s'inscrire avant le 26 avril 2019 et délibérer au sein de leur Conseil Municipal avant le 28 juin 2019.